

Résolution déposée par les chef-e-s de groupe suivant : MICHAUD ANSERMET Eliane (UDC), POMATTO Michel (PS) et PORTIER Sandra (GAG).

RÉSOLUTION

Pour un changement de gouvernance et / ou un renouvellement à la tête de l'administration communale

Bien que la gestion de l'administration communale fasse partie des attributions du Conseil administratif, le Conseil municipal tient à exprimer par cette résolution son opinion.

Le Conseil municipal observe depuis des années les départs opérés dans les divers services de l'administration communale. Il prend acte du rapport de la Cour des Comptes et salue les efforts entrepris par le Conseil administratif pour donner suite aux recommandations de celle-ci.

Manifestement les résultats escomptés ne se font pas sentir et les départs se poursuivent. La Cour des Comptes avait mis le doigt sur des déficits de gestion à la tête de l'administration, si bien qu'il nous incombe d'agir pour mettre un terme à cette situation.

Considérant :

- Le rapport n°149 de la Cour des comptes de juillet 2019 concernant la gestion des ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex ;
- La lettre ouverte du 10 août 2019 signée des Président-e-s et Chef-fe-s de groupe des partis politiques suivants : Groupe apolitique du Grand-Saconnex, Les Verts, Parti démocrate-chrétien, Parti socialiste et Union démocratique du centre ;
- Les inquiétudes quant au fonctionnement de l'administration formulée par des membres du Conseil municipal et reprise par la pétition « Soutien au personnel communal du Grand-Saconnex » signée par 364 personnes et reçue au Conseil municipal du mois de novembre 2019 ;
- Le malaise toujours présent au sein de l'administration formulé régulièrement par des membres du personnel ;

Le Conseil municipal de la Ville du Grand-Saconnex, convaincu qu'il n'est pas possible de régler cette situation sans un renouvellement de la tête de l'administration, demande au Conseil administratif :

- D'évaluer les compétences des cadres de l'administration et de prendre les mesures nécessaires.

Le Conseil municipal soutiendra le Conseil administratif dans ces démarches dans le respect des règles qui régissent les conditions de travail des employé-e-s de la commune du Grand-Saconnex. Une rupture conventionnelle du contrat de travail pourrait être une possibilité.